

INTRODUCTION

« Je me suis mariée et, dès l'instant où j'ai attendu mon premier enfant, j'ai en quelque sorte signé ma reddition aux autres. [...] En douze ans, pas un seul instant je n'ai été seule, jamais je n'ai eu une minute à moi. Maintenant, il faut que je réapprenne à être moi-même. »
Doris LESSING, *La chambre 19*¹, 1953.

C'est paradoxalement du constat que, dans le cadre familial, les femmes ne disposent que rarement d'espace et de temps à elles qu'est née l'idée de ce livre. Alors que l'espace privé reste traditionnellement assigné aux femmes, les hommes y disposent plus souvent d'un espace personnel – bureau, coin bricolage, garage... – qui leur permet de s'isoler, de s'extraire des fonctions conjugale ou parentale pour se retrouver dans un ressourçant face à face avec soi-même. Une seule figure de femme est assurée de jouir d'un tel privilège : la femme habitant seule.

Depuis le début des années 1970, les « femmes seules » ont gagné la faveur des médias et des auteurs. Elles font périodiquement l'objet d'études, d'articles, de livres et d'émissions télévisées ; les politiques sollicitent leurs suffrages, les journalistes s'émeuvent de leur situation, les sociologues analysent leurs conditions de vie et les psychologues sondent leur solitude. Toutefois, quel que soit le point de vue adopté, ces discours expriment presque invariablement une vision négative de la situation². Or les femmes seules sont aujourd'hui toujours plus nombreuses et leur vécu ne peut être réduit à ces représentations trop souvent dévalorisantes. Pour chacune d'elles, l'absence de vie commune relève de facteurs étroitement mêlés que sont le hasard, la nécessité mais aussi le choix.

Cet ouvrage propose une autre vision. À travers l'examen de la place qui leur est accordée dans nos sociétés au cours du temps et l'analyse sociologique

1. Doris LESSING, « La chambre 19 », *L'habitude d'aimer*, Paris, Albin Michel, 1992, p. 316.

2. Une exception notable est à signaler : Anthony STORR, *Solitude. Les vertus du retour à soi-même*, Paris, Robert Laffont, 1991.

de récits de vie de femmes seules, il cherche à montrer que la solitude résidentielle constitue un mode de vie à part entière et peut même procéder d'un choix actif dans certaines conditions. Il conteste les représentations négatives qui associent trop souvent le fait de vivre seule à un manque, une privation, voire un échec, et s'attache à dégager les aspects constructifs de la solitude résidentielle féminine, sans pour autant faire abstraction de la diversité des situations qu'elle recouvre et de la réalité des problèmes qu'elle soulève.

FEMME SEULE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Si les discours sur les femmes seules évoquent à l'unisson leur triste sort, ils prennent pourtant pour objet des cas de figure bien dissemblables et parfois fort éloignés de ce que l'expression « femme seule » pourrait laisser prévoir de prime abord.

Ainsi, au sein même de chaque discipline, ce terme recouvre des réalités aussi variées que changeantes : femmes célibataires... mais la majorité des célibataires ont aujourd'hui un-e conjoint-e voire des enfants; femmes sans conjoint-e... mais toutes ne sont pas isolées, loin de là; femmes isolées... mais certaines sont chefs de famille monoparentale et sont justement isolées parce qu'elles ne sont pas seules et qu'il est souvent plus délicat de « refaire sa vie » en présence d'enfants; femmes élevant seules leurs enfants... mais nombre d'entre elles aspirent parfois à des moments de solitude; femmes souffrant d'un sentiment de solitude au sein de leur foyer... conjoint et enfant comptent-ils donc pour du beurre? Et au milieu de cette « foule solitaire », les femmes habitant seules. Celles que nous avons rencontrées.

Une telle confusion justifie qu'on s'arrête un instant sur la signification précise de chaque terme évoqué, et sur la réalité sociale qu'il recouvre. Mais rappelons d'emblée qu'aucun de ces états ou statuts n'est *a priori* définitif, ni exclusif des autres. Ils se succèdent et se conjuguent au cours des histoires de vie dans des variations infinies qui font toute la complexité du sujet.

Le **célibat** est un des cinq statuts matrimoniaux reconnus par l'état civil, il caractérise celles et ceux qui ne sont pas passés par l'institution du mariage. Avec l'essor de l'union libre, il se conjugue fréquemment à la vie de couple et la maternité, mais il peut également s'associer à des stratégies féminines de construction identitaire basées sur la constitution d'une valeur sociale propre. Dans ce dernier cas, il s'agit souvent d'un report de l'engagement matrimonial qui peut se prolonger au-delà des intentions initiales en raison d'un nouveau choix ou des conséquences du décalage des calendriers matrimoniaux masculins et féminins. Signalons encore que depuis l'instauration du Pacs (Pacte civil de solidarité) en 1999, on peut avoir vécu une relation de couple contractualisée, et demeurer célibataire au terme de cette relation. L'absence de conjoint-e s'avère plus difficile à appréhender, en raison du flou associé à la notion de conjoint-e. Son appréciation dépend donc d'une part de la définition retenue – notion de vie commune ou partenaire sexuel régulier – et d'autre part du niveau de reconnaissance sociale des couples homosexuels. En des temps, pas si lointains, où l'homosexualité était réprouvée

par la loi, une personne en couple homosexuel pouvait facilement être assimilée à une personne sans conjoint-e. Cet état peut être très temporaire ou au contraire durable et en tout état de cause est vécu différemment selon le moment du cycle de vie auquel il intervient.

L'isolement se mesure à la rareté des liens et au rétrécissement du réseau relationnel. Son étymologie renvoie à l'idée de séparer, de « rendre comme une île³ ». Il touche en priorité les individus issus de milieux défavorisés et les personnes âgées qui perdent leurs proches sans, bien souvent, pouvoir nouer de nouveaux liens. Il « comporte toute une gradation du relâchement des liens sociaux, depuis la simple diminution du nombre et de l'intensité des contacts, jusqu'à leur réduction à l'extrême. L'individu ici ne demande qu'à participer, les circonstances l'en empêchent⁴ ». Ces circonstances pouvant être sociales, économiques ou politiques, mais aussi physiques ou psychologiques. Les familles monoparentales, principalement constituées de femmes seules avec enfant(s), présentent elles aussi une grande variété selon le milieu social et selon la nature et la force des soutiens familiaux et institutionnels dont la femme peut bénéficier. Ce statut singulier peut aussi bien se conjuguer à l'isolement, à la solitude et à l'absence de conjoint-e qu'à une vie sociale riche et à une vie sexuelle stable bien qu'excluant la cohabitation. Notons que l'assimilation courante des femmes chargées de famille aux « femmes seules » atteste du rôle capital tenu par l'homme dans l'accès des femmes à un statut social. Quel que soit le nombre d'enfants dont elle assume la charge, la femme sans compagnon attiré et reconnu reste, pour l'opinion commune, une femme seule; ce qui peut sembler paradoxal dans une société qui accorde toujours une place fondamentale à la fonction maternelle.

La solitude a un caractère plus subjectif. Selon les données établies par Michel Hannoun⁵, les trois quarts des personnes disant la ressentir ne vivent pas seules. Affective, intellectuelle, morale ou même physique, la solitude est multiple et différemment vécue selon les lieux, les milieux et les histoires. Elle touche particulièrement les femmes confrontées à l'enfermement domestique et/ou à la fréquentation quotidienne et exclusive du monde de l'enfance mais peut atteindre chaque individu à un moment ou à un autre de son existence. « C'est un état d'âme, vécu sur un mode émotionnel, douloureux, angoissé. Ce n'est pas être seul, c'est se croire seul et ressentir cette solitude comme le malheur d'être séparé des autres, perdu, abandonné, réduit à soi-même. [...] La solitude, effective ou subjective, lèse un besoin fondamental de l'être humain, le besoin d'appartenance; besoin d'être intégré à un tout, d'exister pour autrui⁶. »

Enfin, les personnes qui occupent seules leur logement constituent la population des monoménages ou ménages d'une personne définie par l'INSEE. Il s'agit de personnes qui habitent seules plus qu'elles ne vivent seules, car nombre d'entre elles disposent d'un réseau de relations bien établi ou même de plusieurs réseaux distincts rattachés à chacun de leurs statuts. Les travaux d'Olivier Galland sur les jeunes ont montré qu'il s'agit d'une période d'indépendance caractérisée par l'intensité des relations amicales et la fréquence des sorties ludiques ou culturelles. Ce nouveau mode de vie tendrait alors à provoquer une dissociation entre intégration sociale et intégration familiale⁷. De son côté, Jean-Claude Kaufmann indique que le développement des relations sociales chez les personnes seules s'étend bien au-delà de la jeunesse⁸. Il s'agit principalement de liens faibles peu intégrateurs mais facilement mobilisables grâce à leur adaptabilité. Les femmes qui occupent seules leur logement sont plus souvent âgées en raison de la généralisation de la prise en charge maternelle des enfants lors des divorces et de l'écart entre les espérances de vie des hommes et des femmes. Mais quel que soit leur âge, elles ne sont pas nécessairement plus que les autres des femmes sans amour et/ou sans sexualité, sans liens familiaux et/ou amicaux.

3. Alain REY (dir.), « Isolée(e) », *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Robert, 1993, p. 1055.
4. Jean HAESAERT, *Essai de sociologie et notes doctrinales conjointes*, Gand, Lumière, 1946, p. 384.
5. Nos solitudes. *Enquête sur un sentiment*, Paris, Le Seuil, coll. « L'épreuve des faits », 1991, p. 18.
6. Antoinette MAYRAT, *Le sentiment de solitude chez les femmes âgées ne vivant pas en famille*, thèse de troisième cycle sous la direction de Guy DURANDIN, université René Descartes, Paris V, 1980, p. 13 et p. 42.
7. Olivier GALLAND, « Vie solitaire et solitude : le cas de jeunes », *L'année sociologique*, 3^e série, vol. 43, 1993, p. 213-233.
8. Jean-Claude KAUFMANN, *Célibat, ménages d'une personne, isolement, solitude. Un état des savoirs*, Bruxelles, Commission des communautés européennes, 1993.

TOUS LES CHEMINS MÈNENT À VIVRE SEULE...

La solitude résidentielle constitue une séquence de vie traversée par un nombre croissant de femmes ; « multiforme, elle est à la fois inévitable et souvent transitoire ; un passage obligé qui peut se muer en état permanent, un temps inéluctable dont la durée, souvent fort longue, et l'emplacement au cours de la vie, composent des itinéraires singuliers, fruits du hasard, de nécessités et de choix dans une proportion qui échappe à la mesure⁹ ».

Tous les statuts matrimoniaux peuvent y être associés.

Une femme peut vivre seule parce qu'elle a quitté le foyer parental sans pour autant s'installer dans une vie de couple. Que cette séparation intervienne tôt ou plus tardivement, qu'elle soit provoquée par la poursuite d'études ou par l'entrée dans la vie professionnelle, qu'elle réponde à une nécessité pratique ou à un réel désir d'autonomie, elle constitue une étape, plus ou moins marquante selon les situations, du passage à l'âge adulte. Pourtant, rares sont les parents qui parviennent à considérer leur fille célibataire et seule, même parfaitement autonome, comme une adulte à part entière. Selon les générations concernées, ces situations de célibat s'inscrivent dans des logiques différentes qui se combinent entre elles pour créer des cas de célibat prolongé, voire définitif. On y trouve des logiques historiques – pénurie d'hommes ou mort au combat du fiancé pour les plus âgées, rejet de l'institution du mariage après 1968 – ; des logiques stratégiques – stratégies familiales d'enfermement des filles, stratégies féminines de construction d'une valeur sociale propre – ; des logiques d'évitement – refus d'épouser celui que l'on n'a pas choisi, acte de retrait vis-à-vis de la maternité inéluctable à une époque où la contraception est illégale.

La solitude résidentielle peut aussi succéder à une vie conjugale ou familiale pour des femmes veuves, divorcées ou même mariées, lorsque les enfants sont absents, adultes ou pris en charge par une autre personne que leur mère. Parmi les différents événements qui conduisent à cette situation, seul le veuvage exclut toute notion de choix¹⁰. Il peut toutefois être prévu lorsque le conjoint souffre d'un mal incurable ou lorsqu'il est gagné par la décrépitude. La dissolution par le décès d'un couple uni peut également, au-delà de la peine suscitée par la perte, éveiller un sentiment de libération chez des épouses accomplies mais frustrées. Le veuvage leur ouvre alors des portes depuis longtemps fermées et marque le début d'une nouvelle existence. Le divorce est généralement le choix de l'un des conjoints¹¹, parfois – de plus en plus fréquemment – le résultat d'une décision concertée. Il succède à une longue période de mésen-

9. Michelle PERROT, « Postface », *Madame ou mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine, 18^e-20^e siècle*, Arlette FARGE et Christiane KLAPISCH-ZUBER (dir.), Paris, Arthaud-Montalba, 1984, p. 298.

10. Mis à part les cas exceptionnels d'homicide du conjoint.

11. Dans près de 9 cas sur 10, il est prononcé à la demande de la femme.

tente ou survient plus soudainement, réaction spontanée à un bouleversement ou fruit d'un long mûrissement et d'une muette accumulation de griefs. Dans tous les cas, qu'il se produise à un moment du cycle de vie défavorable à une nouvelle union ou à un moment de prise de conscience et d'adoption d'un nouveau mode d'existence, le divorce n'est pas nécessairement vécu comme une fin, mais bien aussi comme une ouverture et un commencement. Enfin, les cas de femmes mariées vivant seules restent plus rares ; ils concernent des femmes en instance de divorce, ou des couples dont la séparation, consommée de longue date, n'a pas donné lieu à un divorce. Il peut encore se rencontrer lorsque les conjoints vivent séparément, généralement à grande distance, en raison de contraintes professionnelles.

Que la solitude résidentielle succède ou non à une période de vie conjugale, elle représente un bouleversement complet de l'existence qui conduit souvent à une perte des référents identitaires et des repères de tous ordres. Elle dé-range la vie, (au sens ancien de ranger comme entrer dans le rang, le « cercle ») elle ouvre ce qui était fermé, rompt les limites du cercle familial et familial. En matière de rapport à l'espace et au temps, elle ouvre des perspectives souvent insoupçonnées, mais place aussi les femmes devant un vide qu'il leur faut apprendre ou réapprendre à combler par elles-mêmes. Enfin, il faut insister sur le fait qu'elle n'équivaut aucunement au renoncement à une vie sexuelle et affective, hétéro ou homosexuelle.

PEUT-ON CHOISIR DE VIVRE SEULE ?

Qu'est-ce que choisir veut dire ? Le choix considéré comme préférence volontairement donnée à une situation sur une ou plusieurs autres n'est jamais absolu. D'abord limité par le nombre restreint de possibilités qui s'offrent à l'individu, il est conditionné par les pratiques à travers lesquelles ce dernier a été socialisé, par sa propre expérience, par le milieu et par le moment où la prise de décision s'effectue. Mais malgré ces restrictions, et en les gardant à l'esprit, on peut parler de choix dès lors que plusieurs éventualités se présentent à l'individu et qu'il opte pour l'une d'elles par un raisonnement conscient dont il peut fournir les éléments.

Dans le cas des femmes seules, on peut distinguer entre les choix initiaux, les choix rétrospectifs et les choix par défaut. Le choix initial de vivre seule est certes rare, mais certains parcours de vie exposés dans la seconde partie de ce livre montrent qu'il existe. Les choix rétrospectifs sont plus courants. Nous avons ainsi rencontré des femmes qui, au fil d'une solitude imposée, découvrent les aspects positifs de la situation au point de refuser de vivre à nouveau en couple lorsque l'occasion s'en présente. Ces femmes, qui se croyaient mariées pour la vie, d'abord démunies devant une situation inédite qu'elles

n'ont ni désirée ni imaginée, se réapproprient peu à peu leur existence selon un rythme et des modalités propres à chacune et font de leur situation un choix rétrospectif. Le choix par défaut se résume généralement dans la formule « plutôt seule que mal accompagnée », mais il serait abusif de l'assimiler à une absence de choix.

Quelle que soit la nature du choix, il existe bel et bien des femmes qui, en fonction des éléments qu'elles avaient en mains, ont fondamentalement choisi leur situation ; et cela en dépit des représentations sociales dévalorisantes qui s'obstinent à voir dans la femme seule une mutilée, une « unijambiste sociale¹² ». Toutefois, il existe également des cas, nombreux, de femmes qui subissent leur condition de femme seule, sans parvenir à en extraire le moindre profit. Nous en avons aussi rencontré.

PEUT-ON CHOISIR DE VIVRE EN COUPLE ?

La question du choix de la solitude résidentielle pose en corollaire celle du choix du mariage ou de la vie conjugale. Dans quelle mesure l'acte d'entrée en couple correspond-il à un choix intrinsèque ou répond-il à une sollicitation générale s'inscrivant dans une norme sociale difficile à transgresser ?

Si le couple a perdu une partie des multiples fonctions productives, économiques et familiales qu'il remplissait autrefois, il demeure un facteur d'intégration hautement valorisé, spécialement pour les femmes. L'accès à la valeur sociale s'est progressivement étendu du mariage institution à la simple entrée en couple et l'injonction sociale de mise en ménage perd en précision et en évidence. On ne formule plus les choses de façon aussi péremptoire qu'il y a cinquante ans – « C'est dans la vie conjugale que commence la vraie existence de la femme, celle à laquelle sa jeunesse n'a fait que la préparer¹³ » – mais la contrainte sociale perdure malgré ce glissement d'objet.

L'entrée en couple consacre le statut social des individus ; elle fixe leur place dans la société et les fonde dans des rôles préconstruits et reconnus. La formation du couple crée de nouvelles interactions et de nouveaux rôles qui induisent une redéfinition identitaire des partenaires. Selon Peter Berger et Hansfried Kellner, elle « crée pour l'individu une sorte d'ordre dans lequel sa vie prend un sens¹⁴ » et modifie sa perception du monde en changeant la place qu'il y occupe. L'entrée en couple est « un processus dans lequel la réalité est cristallisée, rétrécie et stabilisée¹⁵ ». Elle borne les horizons spatio-temporels

12. Dominique VIEU, *Femmes et seules. Les solitudes de la femme dans la société d'aujourd'hui*, Toulouse, Privat, 1977.

13. Marcelle KANNER, « La femme et la vie sociale », *Encyclopédie de la femme*, J.-J. NATHAN, C. NATHAN et R. BASCH (dir.), Paris, Fernand Nathan, 1961, p. 221.

14. « Le mariage et la construction de la réalité », *Dialogue* n° 102, 1988, p. 6.

15. *Ibid.*, p. 17.

des conjoints et leur construction identitaire. Mais cette restriction est rarement ressentie comme telle car elle est depuis longtemps intériorisée, « antérieurement anticipée et socialement légitimée bien avant sa réalisation¹⁶ ».

Pendant que se manifeste un désir de fusion et de durée – la quête du holisme conjugal définie par Jean-Claude Kaufmann¹⁷ – chacun souhaite préserver son individualité. La gestion de cette ambivalence s'avère complexe et passe par des moyens différents selon les variations individuelles du besoin d'identification collective. L'équilibre entre « moi individuel » et « moi conjugal » s'établit graduellement, à force d'adaptations et de remaniements, mais bien souvent au profit du second pour les femmes. Le rejet de cette organisation sécurisante demande des efforts d'imagination, de choix et de construction identitaire, une détermination et une résistance dont peu de personnes sont capables après tant d'années d'oubli de soi – et dont les femmes n'ont pas toujours les moyens matériels.

Car la mise en couple produit le sujet social à travers des valorisations et des rôles différents pour les hommes et les femmes. Cette différence induit à son tour le degré de dépendance de l'un et de l'autre à l'égard de l'institution conjugale. L'accès des femmes au marché du travail contribue bien sûr à réduire cette dépendance. Il favorise l'élaboration d'une identité individuée en leur permettant de constituer des réseaux de relations personnels, en leur accordant un statut économique au sein du couple et en multipliant les rôles et les centres identificatoires à partir desquels elles construisent leur identité. Toutefois, le statut professionnel des femmes demeure, dans certains cas, secondaire face aux statuts matrimonial et maternel. L'inégalité d'accès aux formations et professions les plus valorisées socialement et les plus rémunératrices maintient nombre de femmes dans une situation de dépendance financière vis-à-vis de leur conjoint. Lorsqu'il y a couple, la carrière de l'homme est presque toujours privilégiée tandis que la femme s'efforce de concilier ses fonctions ménagères, maternelles, conjugales et professionnelles. L'idéologie du salaire d'appoint¹⁸, toujours vivace, se répercute sur son niveau de rémunération, souvent insuffisant pour assurer une vie décente, sur les possibilités d'évolution de carrière et sur la constitution de sa retraite. Le mariage ou l'entrée en couple constitue souvent un frein, quand il ne marque pas l'arrêt définitif, à l'évolution professionnelle et à la formation des femmes. Ainsi, le couple demeure malgré tout une association économique et un passage obligé pour les femmes les moins dotées, démunies des moyens de leur subsistance,

16. *Ibid.*, p. 9.

17. « Que serais-je sans toi ? L'individuel et le conjugal dans le processus d'identification de soi-même », *Dialogue*, n° 102, 1988, p. 25.

18. « Salaires féminins, le point et l'appoint », *Travail, Genre et Sociétés*, n° 15, Paris, A. Colin, 2006.

mais aussi très attachées à ces rôles sociaux reconnus qui représentent leurs seuls repères pour construire une identité positive. Enfin, le couple conserve le quasi monopole de la procréation. Même si de nos jours ses composantes changent en chemin, il reste le cadre le plus légitime de la maternité – rôle féminin le plus valorisé – et de l'éducation des enfants.

La réalité des rapports sociaux de sexe, le contexte socio-économique, les socialisations marquées par la division sexuelle des rôles et la pression de la norme sociale constituent des facteurs puissants du maintien du conjugal. Devant la puissance du rôle intégrateur du couple, la solitude résidentielle apparaît comme une transgression de la norme qui suppose, lorsqu'elle est volontaire, une distance aux cadres traditionnels de l'identification. Elle requiert donc une prise de conscience des assignations féminines, mais peut-être aussi la prise de conscience du risque d'enfermement de tout individu au sein d'un couple auquel restent attachés trop de rôles incontournables. La programmation reproductrice de l'espèce humaine participe de la création des couples. Mais que reste-t-il à partager à un couple dont les conjoints se sont transformés en parents ou, plus fréquemment, dont seule la femme se laisse accaparer par ses fonctions maternelles ? Les couples ne s'unissent plus dans le seul but conscient de procréer, cependant ce rôle reste essentiel dans l'institution conjugale et dans l'inconscient de ses membres. La prise de distance vis-à-vis du couple ne résulte-t-elle pas, dans certains cas, de la prise de conscience et du refus de cette programmation ?

LES FEMMES SEULES SERAIENT-ELLES L'AVENIR DU COUPLE ?

Aujourd'hui, le couple n'est-il pas le champ d'une contradiction fondamentale dont l'issue se trouve bien au-delà de la sphère privée ? Ne peut-on y déceler un décalage grandissant entre les conditions actuelles de la formation et du maintien du couple et les attentes que chacun des conjoints y apporte ? Attentes en termes de bonheur, de réalisation, de partage, d'échange, inconnues pour la plupart des générations précédentes.

La relation conjugale se conçoit aujourd'hui comme un équilibre fragile entre individualité et partage ; partage de problèmes matériels, moraux, intellectuels ; partage de plaisirs et de fêtes, fêtes sociales, fêtes intellectuelles, fêtes sensuelles, fêtes sexuelles ; mais avant tout partage du temps. Tout partage se fait dans un espace-temps propre au couple ; si l'un des deux éléments disparaît, le partage s'amenuise au point de se dissiper. Une organisation qui n'offre pas l'espace-temps minimal pour jouir de la présence de l'autre, lui consacrer attention et énergie, ainsi qu'à soi-même, ne condamne-t-elle pas le couple à demeurer une simple association incapable de satisfaire les individus ?

Pour François de Singly, le partage d'un logement « ajoute quelque chose à la relation des individus engagés dans une relation » par la double nécessité dans laquelle ils se trouvent d'élaborer « un espace qui inscrit leur commune appartenance » et de « se respecter mutuellement lorsqu'ils veulent, à d'autres moments, se définir comme individus "seuls"¹⁹ ». Par là même, la cohabitation conjugale remplirait une fonction indispensable de socialisation de chacun, adultes comme jeunes, par le biais du « chevauchement de territoires communs, et surtout par des processus de "frottement" qui polissent en quelque sorte les individualités pour les transformer en membres d'un groupe²⁰ ». Cette position fait toutefois peu de cas de la réalité des rapports sociaux de sexe²¹. En l'état actuel de ces rapports sociaux, et plus encore dans les générations passées, le « frottement » évoqué risque fort de ne pas produire un polissage équilibré d'un membre à l'autre du couple, ni entre les différents membres du foyer. D'une part certaines individualités peuvent se révéler munies d'un grain de polissage d'une taille supérieure, apparaissant ainsi plus « polisseuses » que d'autres ; d'autre part certaines individualités peuvent, par l'effet de leur socialisation, s'avérer plus faciles que d'autres à polir, et être l'objet de plus d'entreprises de polissage.

Une chose est sûre, quelle que soit la position retenue, le souci de s'approprier ou se réapproprier un peu de temps et d'espace personnels est au centre des préoccupations. Il s'agit pour chacun de (re)prendre possession de sa vie, à travers la maîtrise de son espace et de son temps ; de ne plus se laisser imposer leur usage et leur forme par des structures sociales obsolètes. « Se réapproprier le temps », une notion essentielle selon Ruth Gal, professeur de musique au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes. Son expérience auprès des prisonnières lui a appris que la détention, par le regard sur soi qu'elle permet, peut ramener chez ces femmes l'équilibre psychique perdu, pour peu que sa durée n'enlève pas tout espoir de recommencer une vie.

Finalement, les femmes seules n'incarnent-elles pas un échec de la société difficile à reconnaître – ce qui expliquerait en partie leur éternel discrédit ? Ne représentent-elles pas surtout une ouverture vers un autre mode de vie, une autre conception de la vie sociale ? L'absence d'évolution intellectuelle commune à long terme et l'ouverture du couple sur l'extérieur, sont des obstacles quasi insurmontables à l'amour unique et éternel. Les femmes seules ne concrétisent-elles pas la remise en cause de cet amour exclusif ; n'ont-elles pas pour vocation d'inventer une nouvelle forme de relation – ni éternelle, ni

19. *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, coll. « Essais & Recherches », 2000, p. 11.

20. *Ibid.*, p. 20.

21. Et de génération. Mais tel n'est pas notre propos. Ajoutons toutefois que ces rapports varient de façon significative selon le milieu social observé ; et que cette impasse nous semble assez paradoxale de la part de l'auteur de *Fortune et infortune de la femme mariée*.

nécessairement à temps plein – par la possibilité qu’elles ont de ne retrouver l’être aimé que lorsque l’un et l’autre sont disponibles et susceptibles de se consacrer un temps libéré ?

La vie en couple demeure le destin prioritaire des individus dans notre société, mais elle ne tient pas la même place et les mêmes fonctions dans la constitution de l’identité sociale des deux sexes. Aussi, le retrait, volontaire ou non, de cette institution ne peut-il produire les mêmes effets, en termes de construction identitaire et d’affranchissement, sur les uns et les autres. Face à une histoire marquée par l’inégalité d’accès à la gestion du monde social et à la définition de leur propre identité, les femmes ont davantage à gagner dans la solitude résidentielle, mais aussi plus de chemin à parcourir et plus d’obstacles intérieurs à franchir.